

**Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation.
Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL**

Réponse d'un locataire âgé au congé du bailleur

Lettre recommandée avec AR

Madame, Monsieur,

Vous m'avez notifié un congé par lettre recommandée avec Accusé de Réception (ou exploit d'Huissier) en date du...

Toutefois, l'article 15.3 de la loi du 6 juillet 89 précise que le bailleur ne peut s'opposer au renouvellement du bail à l'égard de tout locataire âgé de plus de 70 ans et dont les ressources annuelles sont inférieures à une fois et demie le montant annuel du SMIC, sans qu'un relogement ne lui soit proposé.

Le logement doit correspondre à ses besoins et possibilités et dans la limite d'un rayon de 5 km par rapport au logement occupé.

Or, je suis actuellement âgé(e) de...et mes ressources annuelles à la date du congé sont de...

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes considérations distinguées.

Fait le... à...

NOTA :

- 1) Fournir les justificatifs
- 2) Cette contrainte ne s'applique pas au bailleur âgé lui-même de + de 60 ans ou qui ne bénéficie que de ressources inférieures à une fois et demie le SMIC